

## **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-huit août deux mille dix-huit, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

**Présents :** Pascale **TASD'HOMME** (AMILLIS), Patrick **FRÈRE** (AULNOY), Filipe **DEMELO VIEIRA** (Bellot), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (BOISSY-LE-CHÂTEL), Jean-François **LÉGER** (CHAILLY-EN-BRIE), Norbert **VARGA** (CHAMIGNY), Odile **GRENET** (CHAUFFRY), Pascale **KEIGNART** (CHEVRU), Jean-Louis **VAUDESCAL** (COUILLY-PONT-AUX-DAMES), Laurent **DELAGARDE** (COULOMMES), Laurence **NAVARRO-DREVET** (CRÉCY-LA-CHAPELLE), Jean-François **DELESALLE** (DOUE), Antoine **HEUSÈLE** (GIREMOUTIERS), Henri **DELESTRET** (JOUARRE), Michael **ROUSSEAU** (JOUY-SUR-MORIN), Marie-Antoinette **LUCAS** (LA CHAPELLE-MOUTILS), Alain **BOURCHOT** (MAISONCELLES-EN-BRIE), Christine **GUILLETTE** (MAROLLES-EN-BRIE), Dominique **CARLIER** (MAUPERTHUIS), Ingrid **COLPAERT** (MONTOLIVET), Fiorello **SALA** (MORTCERF), Sylvie **TOURNOUX** (MOUROUX), Joël **DUCEILLIER** (POMMEUSE), Germain **TANIERE** (REBAIS), Patrick **ROMANOW** (REUIL-EN-BRIE), Dominique **BELKISSE** (SABLONNIÈRES), Séverine **ZELECHOWSKI** (SAINT-AUGUSTIN), Edith **THÉODOSE** (SAINT-CYR-SUR-MORIN), Yvan **SEVESTRE** (SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE), Marie-France **GUIGNIER** (SAINT-LÉGER), Geneviève **POLLATSCHEK** (SAINT-OUEN-SUR-MORIN), Patricia **RAMEAU** (SAINT-RÉMY-DE-LA-VANNE), Frédéric **GENISSON** (SAINT-SIMÉON), Evelyne **PASCARD** (SAINTE-AULDE), Bernard **JACOTIN** (SAINTS), Jean **FREYRI** (SAMMERON), Philippe **DUMONT** (SANCY-LES-MEAUX), Sophie **CHEVRINAIS** (TOUQUIN), Francis **TISSOT** (USSY-SUR-MARNE), Serge **BEAUJEAN** (VERDELLOT), Colette **GRIFFAUT** (VILLENEUVE-SUR-BELLOT), Jean-Michel **SAGNES** (VOULANGIS), Daniel **NALIS** (CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE), Laurence **PICARD** (DÉPARTEMENT), Yves **JAUNAUX** (DÉPARTEMENT), Marie-Pierre **BADRÉ** (RÉGION), Michel **FOUCHAULT** (RÉGION).

**Absents représentés :** Ugo **PEZZETTA** (LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE) donne pouvoir à Jean-François **LÉGER** (CHAILLY-EN-BRIE).

**Absents excusés :** Thierry **FLEISCHMAN** (CITRY), Anne-Marie **THIÉBAUT** (GUÉRARD), Roger **REVOILE** (LA FERTÉ-GAUCHER), Ugo **PEZZETTA** (LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE), Yves **DROLLER** (MÉRY-SUR-MARNE), Pierre **DESWARTE** (PIERRE-LEVÉE), Alexandre **DENAMIEL** (PÉZARCHES), Sylvie **MONTAMBAULT LABLE** (SAÂCY-SUR-MARNE), Philippe **SALAÛN** (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Philippe **FOURMY** (SIGNY-SIGNETS).

Monsieur Jean-François **DELESALLE**, Secrétaire de séance.

**Yves JAUNAUX :** Nous avons le quorum ce soir et je vous en remercie. Des mails et des appels téléphoniques ont été passés et cela a servi. C'est plutôt désagréable de devoir reporter le comité syndical...

À ce propos, Denis SARAZIN CHARPENTIER nous posait la question, si nous pouvions changer le moyen de calcul du quorum. Nous avons regardé, il y a des collègues avec un certain nombre de voix mais ce n'est pas le nombre de voix qui compte mais le nombre de personnes présentes. Et cela poserait vraiment trop de problèmes si nous devons changer le nombre de

représentants. Je vous encourage plutôt à faire un effort de présence, on arrive presque au but du PNR !

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Je voulais m'expliquer sur la notion de quorum fixée par l'article 1.3 de notre règlement intérieur. Il y a une ambiguïté sur nos statuts dans la mesure où un délégué d'une commune a 1 voix, un conseiller régional a 8 voix, un conseiller départemental a 8 voix et un représentant d'un EPCI a 2 voix. Si on raisonne juridiquement et correctement c'est le nombre de voix et non le nombre de présents qui fixerait le quorum. Si on change, il me semble qu'il y aurait un avantage, cela motiverait plus. Je rappelle qu'il y a 4 conseillers régionaux : un représentant de la Présidente de Région et 3 conseillers régionaux. Idem pour les conseillers départementaux. Ceux-ci ont un poids sur le plan des votes. Pour le moment toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité mais je ne sais pas si un jour il y aura divergence ou non. C'est toute la spécificité du Syndicat Mixte de donner plus de poids à la Région qui sera décisionnaire dans nos orientations. Il me semble qu'il y a une réflexion à mener, cela permettrait de libérer, si on peut dire, un certain nombre de communes. On ne serait pas obligés d'avoir une quarantaine de communes et d'inviter les conseillers régionaux et départementaux à venir un peu plus en nombre. Je pense que ce serait bien que le bureau se penche sur cette proposition.

**Yves JAUNAUX** : On s'y est penchés puisque ce point était à l'ordre du jour du bureau. La solution n'est pas celle-là par rapport aux statuts. Je pense que la solution est plutôt que toutes les communes soient représentées. C'est un projet de territoire avec un projet de communes et ce n'est pas forcément un projet qui vient de Melun ou de Paris.

On passe à l'ordre du jour. Tout d'abord nous devons désigner un secrétaire de séance. Un bénévole ? Jean-François DELESALLE, merci.

Nous devons adopter le procès-verbal du 19 juin 2018, Y a-t-il des remarques ? Il y a une demande de modification de Jean-François DELESALLE concernant la question n°2 remplacer liaisons bus par liaisons douces. Et remplacer « je pense que ce n'est pas une bonne idée » par « je pense que c'est une très bonne idée ». L'erreur est due à une mauvaise qualité d'enregistrement. Y a-t-il d'autres remarques ? Non je vous remercie.

## **N°DEL-2018-25 VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018 DE FONCTIONNEMENT**

### **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX** : Question n°1, c'est la validation du programme d'actions 2018. Alors vous savez, je vous l'ai répété à plusieurs reprises, le Département a décidé de s'engager auprès des PNR. J'ai dit au Département qu'à partir du moment où l'on devait s'impliquer dans les PNR, on ne s'impliquait pas simplement par une lettre de bonne volonté mais également financièrement pour des actions. C'est exactement ce qui va se passer au cours de la prochaine assemblée départementale qui se déroulera dans quinze jours à Melun. Ils vont fixer les règles par rapport au Parc du Gâtinais et le nôtre. Bien entendu, le Parc du Gâtinais récupérera  $\frac{3}{4}$  et même un peu plus des subventions car il existe. Nous nous n'existons pas encore.

Pour cela, il faut que l'on trouve des actions que l'on pourrait financer en dehors du financement de la Région et ou en complément des actions proposés par l'Etat. Dans cette

action de validation de plan 2018, vous allez voir qu'il y a plusieurs actions qui sont subventionnées à hauteur de 100% par le Département, ce n'est pas tout à fait juste parce que c'est 100% du reste à payer. Notamment sur le Plan Paysage le budget total est de 128 000€...

**Samuel COQUIN** : Bonsoir à tous, oui le Plan Paysage qui est un appel à projets de l'Etat a un coût de 128 000€ sur 3 ans. La première année vous voyez un montant de 8 000€ qui correspond à la rédaction du cahier des charges pour le cabinet d'études qui sera mis en œuvre, si notre projet est retenu. La phase de sélection va avoir lieu en octobre prochain. Donc la première phase est la définition du cahier des charges pour un développement avec le cabinet d'étude de ce Plan de Paysage pour les années 2019 et 2020. Le financement est assuré pour partie par l'Etat à raison de 30 000€, pour les lauréats du Plan de Paysage. Sont associés le Département et notre dotation de la Région Ile-de-France.

**Yves JAUNAUX** : Jean-François, tu nous parles en quelques mots du Plan Paysage ?

**Jean-François DELESALLE** : Oui rapidement, on l'a déjà évoqué plusieurs fois. Donc il consiste en 4 points principaux, c'est la reconquête paysagère en milieu rural avec différentes actions qui sont déclinées pour répondre aux attentes de l'avis du Préfet sur certaines faiblesses que l'on avait au sein de notre territoire : cabanisation, diversité des cultures en plateau...

Puis il y a également la reconquête en milieu urbain avec les aménagements paysagers et la reconquête des friches industrielles...

Puis un dernier volet, qui est sur la découverte de notre périmètre à travers la création d'itinéraires de randonnée qui rejoindraient nos différents sites d'intérêt patrimonial.

En corolaire ce Plan de Paysage et toutes les actions qui y seraient menées pourraient être intégrés dans les futurs PLU, PLUI ou Scot qui seraient à édifier sur l'ensemble du territoire.

**Yves JAUNAUX** : Y a-t-il des questions ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Ce n'est pas une question mais un complément d'information. La dernière fois il avait été indiqué qu'il faut faire en sorte d'avoir tous les fers au feu. Parmi ces fers au feu, il y a Laurent GIROMETI, que connaît Madame BADRÉ, qui était le directeur de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Paysage au Ministère ; c'est la direction qui juge nos dossiers. Il est actuellement directeur général d'EPAMARNE donc une consultation informelle auprès de lui pour appuyer notre dossier auprès des services sera bien. C'est à vous de voir.

**Yves JAUNAUX** : Oui pourquoi pas. C'est une très bonne idée. On va le rencontrer, au besoin l'inviter.

**Samuel COQUIN** : Nous avons également demandé les conseils avisés de la DRIE ; nous avons rencontré avec Jean-François DELESALLE, Madame OKONOMO. Et nous avons rencontré l'ancienne directrice du Plan de Paysage qui a conduit la sélection des dossiers de l'appel à projets 2017. Elle a pu nous aider à nuancer et rediriger notre dossier.

Sur le Département, nous sommes deux à avoir candidaté, nous et Melun.

**Yves JAUNAUX** : On vient d'en parler avec Marie-Pierre entre deux, nous allons l'inviter et vous inviter en même temps pour discuter. On s'est rendus compte, vous savez avec l'étude

des étudiants, que nous n'étions pas assez connus auprès des habitants et qu'il fallait faire un travail de communication et de vulgarisation. Donc nous avons pensé que l'écriture d'un scénario pour une animation tout public pourrait nous faire connaître. La subvention demandée sera de 6 000€, pour un coût total de 36 000€.

On est également partis sur la stratégie du développement de la filière bois. Je suis embêté car nous avons reçu Rémi FOUCHER qui est un spécialiste de la filière bois et des forêts dans une réunion de bureau qui nous a franchement impressionné. Je devais le présenter à Jean-Jacques BARBAUX, vous connaissez la suite, je devais le présenter à Jean-Louis THIÉRIOT, vous connaissez la suite et maintenant je vais le présenter à Patrick SEPTIERS et j'espère que cela va s'arrêter là. Parce que cela devient un peu désordre.

Tout comme le Département et la Région, je pense que la filière bois est un levier économique important qui est sous-développé. Il y a du travail à faire, qui est long notamment sur le remembrement des parcelles. Rémi FOUCHER nous expliquait qu'il ne trouvait pas ça normal que nous coupions du bois dans les pays de l'Est et que nous le ramenions manufacturé chez nous. Donc c'est une filière économique à lancer. Je crois que c'est un beau dossier et on verra ce que l'on peut en faire. La subvention demandée pour cette partie est de 12 000€. Donc 26 000€ au total.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** C'est une question qui a été abordée lors de la réunion à La Ferté-sous-Jouarre, où nous n'avions pas le quorum. Il serait intéressant de faire venir Monsieur FOUCHER lors d'un comité ou lors d'un comité scientifique, en dehors des commissions, où les membres des commissions intéressés viendraient et tous les élus. Je pense qu'il est tout à fait à notre disposition pour organiser une présentation.

**Yves JAUNAUX :** Oui, pourquoi pas... Pas de problème.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Nous connaissons l'action qui est menée au niveau du Département sur les réunions de parcelles, cela se fait plutôt sur les terrains agricoles mais cela se fait également sur du forestier à Chailly-en-Brie.

**Yves JAUNAUX :** Il y a du travail à mener par rapport à ce sujet. Cela sera de longue haleine. Rémi FOUCHER sera tout à fait d'accord pour venir. Même pourquoi pas, aller visiter sa ferme sylvicole.

Donc je dois mettre aux voix ? Contre ? Abstention ?

Je vous remercie.

## **1/ VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018 DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier son article R333-1,

VU la délibération 2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

VU la délibération 2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération des grandes orientations,

VU la délibération 2018-20 du 19 juin 2018 portant candidature du SMEP du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin à l'appel à projets intitulé « Plan de paysage » initié par le Ministère de la transition écologique et solidaire,

CONSIDÉRANT la volonté du Comité Syndical de réaffirmer son engagement dans le projet de classement du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin,

CONSIDÉRANT la volonté du Comité Syndical de faire connaître le projet au plus grand nombre,

PROPOSE

- le programme d'actions 2018 de fonctionnement suivant :
  - 1<sup>ère</sup> action : Plan paysage du futur PNR Brie et des Deux Morin, phases d'élaboration du cahier des charges et animation,
  - 2<sup>ème</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public « outdoor » déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test,
  - 3<sup>ème</sup> action : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois, aide à la formalisation de la réponse du SMEP à un appel à projets de la DRIAAF sur la filière bois-forêt.
  
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2018 de fonctionnement.

**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N°DEL-2018-26 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

**EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Donc nous venons de voter le programme d'actions 2018, maintenant il faut demander la subvention auprès du Conseil Départemental. Je pense qu'il n'y a pas d'objection. Je vais mettre aux voix ? Contre ? Abstention ? Merci.

**2/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et en particulier son article R333-1,

VU la délibération 2017-10 du 20 avril 2017 fixant les grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014,

VU la délibération 2018-19 du 19 juin 2018 actualisant la délibération des grandes orientations,

VU la délibération 2018-20 du 19 juin 2018 portant candidature du SMEP du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin à l'appel à projets intitulé « Plan de paysage » initié par le Ministère de la transition écologique et solidaire,

CONSIDÉRANT l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Seine-et-Marne aux PNR et projets de PNR,

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Départemental de Seine-et-Marne de poursuivre son accompagnement en faveur du SMEP sous forme d'un programme d'actions annuel en fonctionnement,

CONSIDÉRANT le programme d'actions 2018 de fonctionnement proposé par le SMEP,

#### PROPOSE

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à hauteur de 26 000€, afin de couvrir les dépenses liées au programme d'actions 2018 de fonctionnement suivant :
  - 1<sup>ère</sup> action : Plan paysage du futur PNR Brie et des Deux Morin, phases d'élaboration du cahier des charges et animation, subvention demandée 8 000€ ;
  - 2<sup>ème</sup> action : Communication et vulgarisation du projet de PNR auprès des acteurs du territoire, écriture d'un scénario pour l'animation tout public « outdoor » déclinable en 6 séquences itinérants : conception, repérage, rédaction et test, subvention demandée 6 000€ ;
  - 3<sup>ème</sup> action : Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois, aide à la formalisation de la réponse du SMEP à un appel à projets de la DRIAAF sur la filière bois-forêt, subvention demandée 12 000€.
  
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces se rapportant au programme d'actions 2018 de fonctionnement et à la demande de subvention.

#### **Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Une décision modificative n°1 doit être prise suite à notre demande de subvention auprès du Département. Je vais laisser la parole à Jean-François LÉGER.

**Jean-François LÉGER :** Bonsoir à tous, cela va vous intéresser au plus haut point, ce que vient de dire Yves, c'est la déclinaison comptable de la demande de subvention. Il est nécessaire d'établir une décision modificative du budget primitif avec l'ajout d'une recette à l'article 7473 de 26 000€, la subvention et puis des dépenses au 617 « autres services extérieurs » pour 6 000€ et au 6218 « autre personnel extérieur » pour 20 000€. Voilà c'est la déclinaison des actions qui viennent d'être lancées.

**Yves JAUNAUX :** Donc là aussi nous allons mettre aux voix. Contre ? Abstention ? Merci.

### **3/ DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical n° DEL 2018-11 en date du 30 mars 2018, approuvant le budget primitif du Comité syndical,

CONSIDÉRANT le programme d'actions 2018 de fonctionnement,

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée au Conseil Départemental,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

EXPOSE au Comité syndical la nécessité d'effectuer des modifications budgétaires afin d'inscrire les dépenses liées au programme d'actions 2018 de fonctionnement et d'inscrire les recettes liées à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

PROPOSE les modifications budgétaires suivantes :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :

Chapitre 011 : article 617 « autres services extérieurs » ..... D + 6 000€

Chapitre 012 : article 6218 « autre personnel extérieur » ..... D + 20 000€

Recettes :

Chapitre 74 : article 7473 « départements » ..... R + 26 000€

#### **Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

## **N°DEL-2018-28 REMBOURSEMENT DES FRAIS DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DES PNR 2018**

### **EXPOSÉ :**

**Yves JAUNAUX :** Pour votre information, le congrès des PNR a lieu le 10 et le 11 octobre 2018. Jean-François DELESALLE, Samuel COQUIN et moi-même participeront à ce congrès qui se déroulera à Saint-Étienne. Marie-Pierre BADRÉ m'a soufflé l'idée d'inviter une personne du CLD car tous les parcs n'ont pas de CLD. Je trouve cette idée intéressante. J'ai demandé à Marie RICHARD de voir si une personne pouvait venir. Dès que j'aurai le nom de la personne nous prendrons les billets de train. Ces billets seront remboursés par le PNR, c'est justement pour permettre ce remboursement que nous vous demandons de voter cette délibération.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Marie RICHARD ne peut-elle pas se désigner ?

**Yves JAUNAUX :** Non elle est indisponible.

Samuel me souffle que c'est au niveau d'un congrès des PNR qu'il a rencontré des membres du CLD du PNR Préalpes d'Azur, ceux qui ont effectué une présentation à Chailly-en-Brie. Les Parcs sont une grande famille, il faut absolument que l'on puisse y rentrer. Pas de problème là-dessus ? Je vous remercie, je mets aux voix. Contre ? Abstention ?

### **4/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS DES PNR 2018**

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

CONSIDÉRANT l'inscription de Messieurs JAUNAUX, DELESALLE, COQUIN et d'un représentant du Conseil Local de Développement au congrès des Parcs naturels régionaux qui se déroulera les 10 et 11 octobre 2018 à Saint-Etienne,

### **PROPOSE**

d'engager le remboursement des frais occasionnés par la participation au congrès des PNR 2018 de Messieurs JAUNAUX, DELESALLE, COQUIN et du représentant du Conseil Local de Développement sur la base des dépenses réelles sur présentation de justificatifs, sous l'imputation 6532 « frais de mission » pour Messieurs JAUNAUX et DELESALLE, sous l'imputation 6256 « frais de mission » pour Monsieur COQUIN et le représentant du Conseil Local de Développement.

### **Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**



## QUESTIONS DIVERSES

**Yves JAUNAUX :** Pour finir le Lycée agricole de La Bretonnière souhaiterait faire une présentation d'un projet d'étude sur notre territoire.

**Représentant de la Bretonnière :** Oui bonsoir à tous, nous sommes enseignants au sein du Lycée de La Bretonnière. On a notamment deux filières BTS, une filière commerciale spécialisée dans l'alimentaire et une autre dans le développement et l'animation des territoires ruraux.

Dans le cadre de leur formation, les étudiants du BTS développement et animation des territoires ruraux réalisent un diagnostic de territoire. Nous avons l'habitude de travailler avec des commanditaires locaux de notre territoire. Donc nous avons réalisé plusieurs études, une en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur l'hébergement touristique dans les exploitations agricoles. Une autre sur l'aménagement de chemins de randonnée sur la commune de Doue, une autre sur le lien intergénérationnel à Chenoise.

Les sujets peuvent être diversifiés. Cette année nous avons pour projet de proposer au SMEP de réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place d'un rezo pouce. Je ne sais pas si certains d'entre vous connaissent le dispositif. C'est un dispositif associatif qui permet de sécuriser et d'organiser l'autostop sur le territoire. De manière à offrir une offre de mobilité supplémentaire, une alternative aux régions du territoire qui sont peu ou mal desservies afin d'apporter plus de mobilité aux jeunes populations qui sont souvent démunies. On se rend compte que cela diminue à la fois les opportunités de travail et d'accès à la culture. Pour nous c'est vraiment un élément essentiel. Donc nous avons rédigé une note d'intention que nous avons remise à Samuel COQUIN. Le travail de diagnostic de territoire, vous en avez eu l'expérience avec le Master Bioterre. Nous ne nous situons pas au même niveau mais la démarche de diagnostic reste la même et donc elle s'étend sur 9 mois avec une phase de rencontre pour préciser la commande. Et si jamais on décide de travailler ensemble cela fera l'objet d'une convention écrite évidemment, qui formalisera cet accord. On a joint à notre note une proposition de convention pour avis.

**Yves JAUNAUX :** Quand on m'en a parlé, j'ai trouvé cela tout à fait intéressant. D'abord cela sert aux étudiants de La Bretonnière et cela rentre dans le cadre de ce que l'on peut faire dans le secteur. Vous êtes d'accord ? Merci.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Il serait intéressant de se pencher dans le futur sur la ligne de voie ferrée entre Coulommiers et La Ferté-Gaucher. Je pense qu'une étude serait opportune.

**Yves JAUNAUX :** Non, je vais vous expliquer pourquoi. L'étude est déjà faite. Quand on a supprimé la ligne SNCF de Coulommiers à Meilleray qui rejoignait Sézanne, ce sujet nous a tenu à cœur. C'est pour cela que nous avons créé le vélorail avec la coulée verte de La Ferté-Gaucher.

Tout le monde disait qu'il y avait un manque de transport. Nous avons créé avec Laurence la ligne 17, la compétence a été ensuite transmise à la Région, mais je peux vous dire qu'au départ, quand on a créé la ligne 17, personne n'en voulait. Il a fallu qu'on crie pour leur dire qu'on voulait absolument cette ligne et maintenant c'est la première ligne de fréquentation du Département. Quand on a obtenu l'accord du Département et de la Région on s'est posés la question si ça serait une bonne ligne. Maintenant nous avons un système de fréquentation avec des rotations qui sont presque toutes les demi-heures. Des efforts restent à faire le weekend, mais l'idée qu'on a eu dès le départ c'était de dire si vous avez des voyageurs, environ une quinzaine, et qu'il n'y a pas de transport, on crée une rotation supplémentaire. Mais on ne crée pas de rotation pour avoir personne dans le car c'était le principe. Maintenant on a 36-38 rotations par jour, cela fonctionne bien.

Ce n'est pas pour cela qu'on a abandonné la SNCF. J'ai rencontré 2 présidents de la SNCF pour leur demander le devenir de la ligne Coulommiers/La Ferté-Gaucher. Le raisonnement actuel c'est qu'il n'y a pas de nécessité pour mettre en ordre cette ligne SNCF puisque le car joue un rôle plus important que la SNCF et couvre des communes que la SNCF ne couvrait pas auparavant. Mais ça serait bien de savoir ce qu'on veut faire de cette voie, par conséquent une étude a été menée par les services de Guillaume PEPY. À cela une idée est ressortie, c'est un système de traction diesel à partir de La Ferté-Gaucher qui se transforme en électrique à partir de Coulommiers. Tout est prévu, le seul problème c'est que la SNCF nous dit : « mettez-nous des voyageurs on fera les travaux » et les voyageurs disent « comme il n'y a pas de train on ne peut pas le prendre ». Le cheval de bataille que j'ai eu il y a quelques années, c'est de dire, qu'il y a trois lignes en Île-de-France qui ne sont pas électrifiées dont la nôtre. Mais il faut beaucoup d'argent pour réaliser le projet. Dans quelques années, il y aura peut-être des évolutions de nos communes donc on pourra peut-être mettre en activité cette ligne.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : C'est bien, il faut avoir tout ça en mémoire : que cette ligne n'est pas désaffectée. Il faut éviter que cela passe à un autre stade...

**Yves JAUNAUX** : J'ai eu des propositions comme de mettre de vieux trains. Cela s'est fait à Villiers-Saint-Georges, ligne qui relie Provins. J'ai rencontré des associations qui souhaitaient que les collectivités portent le projet et qu'elles puissent l'utiliser. On peut se demander : les collectivités mais avec quel argent ? Pour le vélorail, j'ai eu la chance que le Département prenne le dossier sur une ligne budgétaire, espace naturel sensible, qui n'était pas utilisée à cette époque.

**Mickaël ROUSSEAU** : Je reviens sur vos propos qui disaient : si à l'avenir nos communes se développent, on pourra revoir l'utilisation de la voie ferrée. Mais je pense que c'est le contraire. Nos ville ne se développent pas car il n'y a pas de transports.

**Yves JAUNAUX** : La Région crée des lignes supplémentaires en ayant connaissance du besoin donc faites remonter vos besoins à la Région. Par contre mettre en place une rotation le dimanche pour une seule personne ce n'est pas responsable.

La question qu'il faut se poser c'est peut-on mettre en place des transports pour des personnes qui ne travaillent pas sur le territoire et qui vont travailler ailleurs ? L'idée du Seine-et-Marne express c'est de dire, nous n'avons plus les emplois à vocation internationale d'autrefois, comme Villeroy et Boch, par conséquent le but était d'amener les personnes au bassin d'emploi comme Val d'Europe. On a même travaillé sur une ligne, pendant un temps, Coulommiers/Rozay-en-Brie. Mais cela est à double tranchant, souhaitons-nous devenir une cité-dortoir ? C'est la question à se poser.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : Ça serait l'occasion de compléter notre liste du patrimoine présent sur le territoire par le recensement de toutes les gares qui ont été construites en 1880 et 1900.

Cela serait le moyen de montrer que nous nous intéressons au sujet, donc avis aux chercheurs et personnes intéressées.

**Yves JAUNAUX** : Oui cela serait intéressant.

J'ai une autre information à vous donner un livre extraordinaire qui recense les papillons de jour en Brie des Morins fait par l'association Terroirs. Je vous invite à consulter ce merveilleux ouvrage.

Autre point, j'ai été interrogé par l'IAU pendant une heure et demie voire deux heures pour savoir : comment on envisage le territoire par rapport à ce qu'il va se passer au Grand Paris. On est arrivés à la même conclusion, c'est-à-dire, qu'il faut qu'on se structure avec les communautés de communes mais aussi le PNR pour exister par rapport à ce qu'il va arriver. Si on ne le fait pas on n'existera plus donc c'est un gros sujet, c'est un sujet politique de PNR.

**Samuel COQUIN** : Dans les courriers de l'été, on a transmis des documents qui parlent des hauts lieux de transition. Donc là aussi c'est un peu sous forme d'appel à projet, c'est un projet de l'Institut de l'Aménagement Urbain de l'Île-de-France qui propose aux villages et villes de recenser dans un rayon d'un kilomètre carré les initiatives à la fois publiques ou privées, qui touchent la transition économique climatique ou énergétique.

Donc aujourd'hui, il y a une petite vingtaine de hauts lieux de transition qui ont été identifiés en Île-de-France. L'idée c'est d'inviter tous ceux qui pensent avoir une densité c'est-à-dire dans un rayon d'un kilomètre carré, avoir au minimum 3 initiatives, à se manifester. Donc tous les maires et élus ou citoyens qui pensent que leur village ou leur ville peut répondre à ce dispositif nous le disent ou contactent l'IAU.

L'idée c'est d'arriver à identifier sur la région Île-de-France les territoires innovants et nous supposons que demain cela s'accompagnera d'un dispositif financier pour aider les territoires à développer leurs innovations. Aujourd'hui, il y a Guérard et

Coulommiers qui sont en train de préparer une réponse et j'invite d'autres territoires à en faire de même.

**Yves JAUNAUX :** Ce que dit Samuel est très important car plus on aura de choses comme cela sur le territoire, plus ça sera facile de passer au stade de PNR.

**Pierre DOERLER :** Je ne sais pas si vous êtes au courant mais la Région Île-de-France a créé un label patrimoine et nous avons la chance d'avoir 3 bâtiments inscrits. Il y a le musée de Seine-et-Marne, les papeteries Sainte-Marie et Le Moulin jaune à Saint-Cyr. 130 bâtiments ont été labellisés en Île-de-France, il y a un financement par la Région là-dessus

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** 30 % à hauteur de 500 000 €.

**Yves JAUNAUX :** Pierre, le problème c'est qu'il faut déjà trouver un porteur de projet. Ensuite, il reste un reste à payer. Même si nous avons des subventions qui paye ce reste à payer ?

**Pierre DOERLER :** Le porteur de projet il est en face de vous. On travaille depuis longtemps, dans le cadre des amis du PNR, sur une exposition sur le papier. Pourquoi ne pas faire cette exposition dans un monument comme la Galleria Continua ?

**Yves JAUNAUX :** Cela est facile, ce qui est plus difficile c'est d'avoir des projets structurants où on reçoit des sommes importantes de la Région ou du Département... Regardez, le Département avec les contrats ruraux, certains projets sont à l'eau car les communes n'ont pas les moyens de payer les 20 ou 30 % qu'il reste à payer pour la réalisation de leur projet.

**Pierre DOERLER :** On peut imaginer que dans le cadre du PNR...

**Yves JAUNAUX :** Attendez on est en préfiguration !

**Samuel COQUIN :** Je reviens juste sur les hauts lieux de transition. Une précision, vous savez que la Région Île-de-France a vocation de devenir une Smart région mondiale, où l'innovation a un aspect très fort. Ces innovations vont générer de l'attractivité, de la compétitivité sur la région Île-de-France. Elles se déclinent à tous les niveaux, je vais prendre l'exemple d'un bourg de la Seine-et-Marne qui n'est pas dans le périmètre de parc. Ce bourg est celui de Flagy qui a sur un diamètre d'1 km 200 environ : un café connecté, un nichoir à oiseaux, une borne de recharge électrique, une microbrasserie, une vigne communale, des travaux qui assurent la continuité écologique sur la rivière d'Orvanne, des prises électriques de recharge pour le transport à la demande, pour l'habitat la construction d'une maison bois paille, un cimetière zéro pesticide, une épicerie Café dépôt de pain, une boutique de vente à la ferme, des ruches... Vous voyez

que ce n'est pas quelque chose d'inaccessible dans la présentation ou dans les critères présentés.

**Yves JAUNAUX :** Nous avons eu une proposition de la Commission des Parcs pour visiter notre territoire soit le 4 et 5 décembre soit le 10 et 11 décembre. Le bureau à l'unanimité a décidé de reporter la visite car présenter notre parc au mois de décembre n'est pas favorable.

**Marie-Pierre BADRÉ :** Nous allons leur proposer une date plutôt, à partir de fin avril, si vous êtes d'accord. Car en décembre ce n'est pas approprié.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Il est évident que cette visite sera chiadée c'est vraiment le dernier carat.

**Yves JAUNAUX :** Pour votre information on a reporté au printemps et nous avons déjà prévu une réunion dans 15 jours, exactement le 1er octobre. Pour commencer à préparer l'itinéraire par rapport au questionnement qui avait été posé la dernière fois. On va travailler avec les membres du bureau ensuite je vous propose qu'on en reparle tous ensemble.

**Marie-Pierre BADRÉ :** D'autant je pense, si vous êtes d'accord Monsieur le Président, que chacun peut apporter une contribution par mail. Pour dire les endroits où vous désirez que la Commission se déplace et surtout dire les endroits que vous ne souhaitez pas que celle-ci visite suite à la dernière présentation.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Juste un petit mot sur le patrimoine régional identifié. C'est important, vous disiez que ce n'est pas de la compétence du SMEP ni éventuellement du PNR. Cette politique régionale de protection du patrimoine a été présentée il y a 1 an et vous avez eu par Samuel COQUIN la nouvelle politique régionale. Donc ils ont identifié sur le territoire, sur les 83 communes, 3 sites. C'est uniquement une identification par des conservateurs en chef du patrimoine pour le moment. Il y aura éventuellement des demandes de subventions par la suite, mais moi je me suis permis d'écrire à la Présidente pour questionner la Région. Dès que j'aurai une réponse, évidemment, je vous la transmettrai avec les questions que j'ai posées.

**Yves JAUNAUX :** Très bien merci.

Séance levée à 20h15